
Travaux des commissions nationales

EBLIDA 1999-2000

par Françoise Danset

Membre fondateur d'EBLIDA, l'ABF en est restée un membre actif et régulier avec, sauf interruption pendant deux ans, un représentant au bureau de la Fédération.

Les activités

Pendant l'année écoulée, les activités d'EBLIDA se sont développées dans les domaines suivants :

** Vice-Présidente d'Éblida*

- La Directive européenne sur l'harmonisation du droit d'auteur dans la société de l'information. Proposée en décembre 1997, elle a fait l'objet d'une première lecture au Parlement européen en février 1999. En août 1999, EBLIDA faisait connaître sa position, qu'elle envoyait à tous ses contacts au niveau européen.

Il est vraisemblable qu'une position commune ait été adoptée par le Conseil des ministres le 25 mai pour une deuxième lecture au printemps 2001.

La participation à EFPICC, groupe informel rassemblant de nombreuses associations, dont l'Association européenne des consommateurs, l'Association européenne des handicapés, l'Union européenne des aveugles... Régulièrement en contact avec le groupe de

travail de la CE, EFPICC a rencontré de nombreux députés et participé à de nombreux débats au Parlement.

Le groupe d'experts s'est régulièrement réuni (le représentant français est membre de l'ADBS), argumentant ce qui doit être le fondement du lobbying des bibliothécaires.

Dans plusieurs pays (Grèce, Portugal, Finlande) ont été organisés des colloques ou journées d'étude sur le thème du droit d'auteur.

On peut donc raisonnablement penser que, grâce à ces multiples interventions, EBLIDA aura réussi à influencer de façon positive pour le service public le contenu de la directive.

- EBLIDA a piloté trois projets européens dans le domaine du droit d'auteur :

- ECUP, qui s'est terminé en janvier 1999, puis maintenu jusqu'en juin par des financements complémentaires pour le maintien du site Web.

- TECUP, pour l'étude et l'évaluation de l'utilisation des documents électroniques dans les bibliothèques : recueil d'observations, analyse et diffusion des résultats.

- CECUP, qui a pour objectif l'information sur les questions du droit d'auteur dans les pays candidats à l'accession à l'UE.

La coordinatrice du projet a organisé des journées d'étude et séminaires dans dix pays. Les résultats de ce projet ont été évalués de façon particulièrement positive par la CE.

- Le suivi des programmes européens sur le livre et la lecture.

En février, le programme Culture 2000 a été adopté. L'information sur ce programme a été largement relayée par EBLIDA, qui est en contact avec les responsables du programme.

Suivi aussi des programmes en recherche et développement : le Programme télématique pour les bibliothèques, le cinquième programme-cadre, le programme PUBLICA, qui a pris fin en janvier 2000 et cherche à obtenir une prolongation, en s'associant à EBLIDA.

Suivi aussi des programmes de la société de l'information et diffusion des projets et rapports sur ce thème : rapport Rynnanen, directive sur le commerce électronique (adoptée le 28 février 2000), livre vert sur l'information du secteur public.

Participation aux rapports du Conseil de l'Europe sur « La législation et les politiques en matière de bibliothèques en Europe » et « Les nouveaux profils professionnels ».

Le fonctionnement

Un changement de direction est intervenu en mars 2000, Barbara Schleihagen souhaitant rejoindre sa ville de Berlin pour raisons personnelles. Elle a été remplacée par Theresa Hackett, d'origine irlandaise, qui s'est mise au fait des activités et des problèmes d'une façon remarquable.

EBLIDA a poursuivi ses publications : *Hot News*, *Update Developments et Information Europe*, plus le site Web. Le bureau s'est réuni deux fois et l'AG a eu lieu à Madrid au début du mois de mai.

Le groupe d'experts du droit d'auteur s'est réuni trois fois et participera à l'organisation d'un séminaire à Brighton, du 16 au 19 octobre, sur le droit d'auteur et les licences.

Le directeur, le président ou certains membres d'EBLIDA ont participé à de nombreux colloques et séminaires.

Les membres adhérents sont toujours 40, avec quelques entrants et sortants.

À noter que depuis la dernière AG, qui a accepté l'entrée de l'ADBU, la France, avec cinq associations, est, après le Danemark, un des pays les mieux représentés.

Les finances

La situation continue à être particulièrement stable, avec un solde légèrement positif à la fin de 1999, l'objectif étant de bénéficier d'une trésorerie égale à six mois de salaires.

Le budget 2000 ne connaîtra qu'un faible accroissement, d'autant que les financements européens sont gérés à part. L'association peut ainsi garder son indépendance.

Les orientations 2000

- Concentrer l'activité de lobbying sur le domaine du droit d'auteur, les politiques du livre et de la lecture, la société de l'information, la télématique, l'Europe centrale et orientale.

- Participer de façon intensive aux groupes de réflexion et d'experts au sein des institutions européennes.

- Maintenir tous les outils d'information, y compris la liste de discussion et le site Web.
- Élargir le nombre des adhérents, en particulier parmi les associations d'archives et de musées.
- Participer au maximum aux rencontres et discussions avec des ayants droit.
- Garder le contact et une activité d'expertise avec les pays d'Europe centrale et orientale.
- Mener à son terme le projet TECUP.
- Participer au maximum aux colloques, séminaires, congrès, expositions, y faire la promotion d'EBLIDA.

- Rechercher de nouveaux sponsors, en particulier pour les activités d'édition et l'organisation d'événements.

En conclusion

On notera la très grande efficacité de l'organisation : un large nombre d'activités, une équipe réduite (trois personnes) avec un changement de direction sans dommage, une expertise incontestée dans le domaine du droit d'auteur, une très grande réactivité : exemple la lettre au ministre de la Culture français, au SNE et au SGDL décidée le 5 mai et déjà signée par quatorze organisations.